

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

CONSULTATION: N° CO 2021124

"DESIGNATION DE DEUX COMMISSAIRES AUX COMPTES"

POUR LA PERIODE 2020-2021-2022

En application de la loi n° 112-1996 du 30/12/1996, du décret n° 529-87 du 01/04/1987 et de l'arrêté du Premier Ministre n° 44 du 04/08/1994, modifié et complété par l'arrêté n° 28 du 25/08/1997, et l'article n° 5 de la loi 96-2005 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, la Société Tunisienne du Sucre se propose de lancer une consultation pour le choix de deux Commissaires aux Comptes pour la révision légale et la certification de ses comptes pour les exercices (2020-2021-2022).

Les Sociétés et experts intéressés inscrits à l'ordre des experts Comptables de Tunisie peuvent retirer le dossier de la consultation au 70, Avenue de la Liberté 1002 Tunis.

Les offres doivent être envoyées sous plis fermé et recommandé ou par rapide poste ou par remise directe au bureau d'ordre central de la STS à Béja contre récépissé au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la Société Tunisienne du Sucre à l'adresse suivante : Avenue TAHAR HADDAD ,9000 Béja et portant la mention (A NE PAS OUVRIR – Consultation N° CO 2021124 DESIGNATION DE DEUX COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2020-2021-2022).

L'enveloppe extérieure doit comporter l'offre, les justificatifs accompagnants l'offre et le cahier des charges et ce conformément à l'article 4 du dit cahier des charges.

La date limite de réception des offres est fixée au **10/01/2022 à 14h 00 mn**, le cachet du bureau d'ordre de la STS à Béja fait foi.

Les offres parvenues après la date limite, et les offres non conformes aux clauses du présent cahier des charges seront rejetées purement et simplement.